



*Date de dépôt : 3 janvier 2023*

## **Rapport**

**de la commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de motion de Christo Ivanov, Eric Leyvraz, Stéphane Florey, Virna Conti, Patrick Lussi, Marc Falquet, André Pfeffer, Thomas Bläsi, Eliane Michaud Ansermet : Non au démantèlement de l'infrastructure postale**

*Rapport de majorité de Pierre Eckert (page 3)*

*Rapport de minorité de Serge Hiltbold (page 8)*

## **Proposition de motion (2805-A)**

### **Non au démantèlement de l'infrastructure postale**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que depuis 10 ans une vingtaine d'offices postaux ont fermé dans notre canton ;
- que depuis le début de l'année quatre offices de poste ont fermé leurs portes à Genève ;
- l'obligation de fournir le service universel ;
- que les fermetures d'offices représentent un affaiblissement du réseau postal ;
- que ces fermetures péjorent toute une fraction de la population, notamment les personnes âgées ou isolées ;
- que l'externalisation des bureaux de poste dans des locaux où l'argent comptant n'est pas accepté handicape les personnes âgées ;
- l'importance, en termes de service public, d'un réseau postal de qualité, dense et facilement accessible pour toute la population ;
- que les offices de poste constituent un service de proximité et contribuent à la cohésion sociale ;
- que la Poste envisage de fermer des offices à Chêne-Bougeries et à Meinier ;
- que les postes sont aussi fréquentées par les Suisses résidant en France voisine ;
- la hausse du prix des lettres dès janvier 2022,

invite le Conseil d'Etat

à s'engager activement, auprès de la Poste suisse, pour défendre les bureaux de poste menacés de fermeture à Genève et le maintien d'un réseau postal de qualité.

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de Pierre Eckert

Cette motion a été traitée avec célérité lors d'une unique réunion de la commission, le 7 novembre 2022. La présidence temporaire mais efficace était assurée par M. Jean-Marc Guinchard. M. Daniel Loeffler, secrétaire général adjoint du DEE, a éclairé la commission de ses lumières. Le procès-verbal a été tenu avec précision par M<sup>me</sup> Mathilde Parisi.

### Présentation par M. Christo Ivanov, auteur

M. Ivanov relève que la M 2805 date d'il y a environ une année. Elle a été rédigée à la suite de nombreuses fermetures de bureaux de poste dans le canton de Genève, surtout dans les petites communes mais également en ville de Genève. Il relève notamment que la poste de la rue du Stand a fermé, ce qui pose problème aux entreprises du quartier dit « des banques ». De nombreuses communes ont été péjorées, dont Chêne-Bougeries et Meinier. Des solutions ont été recherchées pour intégrer les bureaux de poste dans des épiceries, ou pour avoir des solutions regroupées, surtout pour les personnes âgées ou celles qui ont de la peine à se déplacer. Il souligne que l'invite de la motion est simple. Elle invite le Conseil d'Etat à s'engager activement auprès de la Poste suisse, pour défendre les bureaux de poste menacés de fermeture à Genève et pour le maintien d'un réseau postal de qualité.

Un député (UDC) demande à M. Ivanov de lui décrire des cas concrets de difficultés rencontrées par les personnes âgées, en lien avec la suppression des bureaux de poste.

M. Ivanov explique qu'il en voit régulièrement, car il accompagne des personnes âgées ayant des problèmes de mobilité, pour faire leurs paiements à la poste. Il donne l'exemple de Champel, qui se caractérisait par deux postes (Dumas et Malombré), et qui n'en comprend plus qu'une à présent, alors que la population augmente. Il relève que les personnes âgées ont peur du covid, ou ont été agressées en allant à la poste. Elles ont donc besoin d'un accompagnement pour aller faire leurs paiements au guichet. Il souligne qu'il y a des réductions partout, et que les bureaux de poste se situent maintenant souvent dans des centres commerciaux. Il pense que c'est logique, étant donné que les gens s'y rendent pour faire leurs courses, toutefois cela implique une perte de proximité avec la population au niveau du lien social, et spécifiquement pour les personnes âgées.

Le député (UDC) demande s'il y a encore des personnes âgées, à Genève, qui touchent leur AVS en cash à la poste.

M. Ivanov répond par la négative. Il relève que beaucoup de personnes préfèrent aller au guichet intérieur, afin de ne pas se faire agresser. C'est pour cette raison que la suppression des petites postes pénalise davantage les campagnes que la ville de Genève.

UN député (Ve) souligne que le rôle de la poste a évolué, et que la substitution par les épiceries ne permet pas de tout faire. Il dénote également une augmentation de la vente par correspondance, ce qu'il trouve au passage désolant pour les commerces genevois, avec une augmentation des colis devant être amenés à la poste. Ensuite, il a l'impression qu'il y a eu plusieurs actions au sein du Grand Conseil, ainsi que des manifestations à ce sujet, et il demande à M. Ivanov s'il dispose d'un historique de celles-ci. Il lui demande finalement pourquoi il a choisi la voie de la motion adressée au Conseil d'Etat, qui est peu contraignante et qui accorde peu de moyens. Il ajoute qu'il y a également la possibilité de faire une résolution directement adressée à Berne.

M. Ivanov répond que le député a raison sur la première question. Il y a maintenant beaucoup d'opérations qui se font nécessairement par e-banking ou autre, et le papier disparaîtra petit à petit. Il souligne que le fait de vendre de la papeterie, alors que cela pourrait être vendu dans un magasin spécialisé, crée de la concurrence déloyale aux commerces. Il explique ensuite qu'il a fait le choix d'utiliser la voie de la motion car une résolution qui serait envoyée à Berne ne serait certainement pas prise en considération, comme dans 99% des cas.

M. Ivanov répond concernant l'historique. Il y a notamment eu une manifestation concernant la poste de l'aéroport, ainsi que la poste de la rue du Beulet à Saint-Jean. Suite à cela, cette dernière poste a été maintenue, mais avec des horaires réduits.

Le député (Ve) relève qu'il y a donc eu des manifestations, mais pas d'action spécifique au sein du Grand Conseil.

M. Ivanov répond par la négative et précise ensuite qu'il y a eu une action en ville de Genève.

Un député (S) est sensible à la motion de M. Ivanov, toutefois il craint que cela ne serve à rien. Il explique que le groupe socialiste avait déposé une résolution, la R 801, qui avait été acceptée le 25 mai 2018 par le Grand Conseil, à 55 oui contre 23 non. Cette résolution demandait à l'Assemblée fédérale de demander au Conseil fédéral qu'il fasse le nécessaire auprès de la Poste, afin que celle-ci maintienne l'emploi et les services universels, notamment en revenant sur les décisions précitées, ainsi que le dialogue avec

les organisations représentatives du personnel. Il explique que cette dernière visait à l'éviter externalisation des services de la Poste, et à maintenir l'emploi, en maintenant des offices de poste. Il y a donc déjà eu des éléments dans ce sens.

M. Ivanov demande quelle a été la réponse de Berne, et s'il y a eu une entrée en matière.

Le député (S) ne croit pas. Toutefois, il pense que la motion devrait être une résolution, étant donné qu'il s'agit d'un sujet fédéral. Il ajoute qu'il y en a déjà eu d'autres qui ont été déposées.

Un député (PDC) relève que le PDC a déposé une motion (M 2853) le 20 juin 2022, qui invite le Conseil d'Etat à réfléchir à un partenariat avec la Poste dans l'objectif de définir des prestations administratives à partager et/ou à déléguer, en vue d'un service public plus proche des habitants et du maintien de structures postales existantes. Il relève que cette thématique est liée à celle de M. Ivanov, et que l'objectif est de déléguer des activités administratives à la Poste, afin qu'elle maintienne ses guichets ouverts. Il y a donc le souci de maintenir les offices de poste ouverts, pour conserver un service public. Il rappelle qu'une autre motion du PLR avait été votée concernant le Bureau des autos, allant également dans le sens du maintien de la poste en activité. Il demande l'avis de M. Ivanov à ce sujet.

M. Ivanov répond que la motion PDC est complémentaire à la motion UDC, ce qui ouvre une possibilité de lier ces deux motions.

Un député (S) relève que la R 826, une résolution EAG au sujet de la Poste, a été acceptée en 2017. Il fait lecture de la seconde invite, qui est la suivante : « *Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la PostCom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal* », et relève qu'il y en a trois autres, toutes aussi intéressantes.

M. Ivanov remercie le député (S) pour les informations.

Un député (Ve) relève qu'il y a une volonté politique de donner un rôle privé à la Poste. Il lui est demandé de faire du chiffre, et il est donc difficile de critiquer le fait qu'ils vendent d'autres services que des services postaux. La Poste peut être considérée comme une entreprise privée, ce qui est dommage.

M. Ivanov relève que c'est une société anonyme, et que le but est donc de faire du profit. Il rejoint les propos du député (Ve).

M. Loeffler relève que le DEE rencontre la Poste une fois par année, et a suivi l'ensemble du projet de restructuration. En 2017, la Poste envisageait de fermer douze offices postaux, mais il y a eu une « levée de boucliers ». Il relève

que les cantons de Suisse occidentale ont alors adressé des courriers à la Confédération, et notamment le canton du Valais qui a été particulièrement touché par la conjoncture. Il ajoute que les initiatives du canton du Tessin ont eu un certain effet. En 2019, l'ordonnance sur la Poste a été modifiée. L'accessibilité des offices postaux a été réalisée au niveau national. Il a été déterminé que 90% de la population devait avoir accès aux services universels de la Poste en moins de 20 minutes, à pied ou en transports publics. Cette clause a été précisée, par canton. Il s'avère que le canton de Genève a un taux de 99,72% de la population qui a accès aux services universels de la Poste en moins de 20 minutes, à pied ou en transports publics. Un autre élément qui a été changé, c'est que le canton n'était pas directement impliqué dans le projet de décision de fermeture. En effet, l'ordonnance sur la Poste disait que la commune pouvait s'opposer à une décision de fermeture et solliciter la PostCom et le canton n'était pas partie prenante de ce processus. Maintenant, le préavis du canton est sollicité par PostCom. Dans le cadre de la modification de l'ordonnance, en raison des remous suite à l'annonce de la Poste en 2017 de faire un certain nombre de fermetures, les cantons sont consultés sous la forme d'un préavis.

### Discussion interne

Le président demande si la commission souhaite traiter cette motion en même temps que celle du PDC. Il n'y a pas d'opposition. Il demande ensuite si la commission souhaite procéder à des auditions. Ce n'est pas le cas.

Un député (PLR) propose de voter cette motion s'il n'y a pas de demande d'auditions, et de traiter la motion du PDC ultérieurement.

Le président souligne que c'est le même sujet, mais les deux motions n'ont pas la même démarche. Il demande donc aux députés s'ils souhaitent voter. Comme il n'y a pas d'opposition, il passe au vote.

Le président met au vote la M 2805 :

Oui : 8 (3 S, 2 Ve, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 4 (1 PDC, 3 PLR)

Abstentions : 1 (1 PDC)

**La M 2805 est adoptée.**

### Conclusion

Les commissaires ayant été peu loquaces dans leurs prises de position, le rapporteur tente d'inférer le sentiment de la majorité à partir de leur physionomie au moment du vote. Il est connu que la Poste a subi une évolution

importante depuis l'éclatement en 1998 des PTT en deux entités, l'une dévolue aux télécommunications et l'autre au service postal. La Poste Suisse SA est devenue une société anonyme de droit public. Elle regroupe les sociétés du groupe stratégiques Poste CH SA, PostFinance SA, CarPostal SA, Poste CH Communication SA et Poste CH Réseau SA. **La Confédération est le seul propriétaire. La loi sur la poste et l'ordonnance sur la poste définissent l'étendue de la desserte de base** ainsi que les exigences quantitatives et qualitatives appliquées au transport des lettres adressées et des colis, des journaux et périodiques, ainsi qu'aux prestations du trafic des paiements.

Dans l'ensemble de ces activités, la présente motion concerne plus spécifiquement les offices de poste. Leur utilité est principalement d'accueillir les envois de lettres et de colis, mais aussi le trafic de paiement pour celles et ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas se lancer dans le télébanking. On trouve dans cette catégorie des personnes plus âgées, mais pas seulement. Le dépôt de colis est notamment utilisé de plus en plus par toutes les classes d'âge.

Depuis de nombreuses années, le nombre d'offices postaux diminue, ils ferment les uns après les autres, plus particulièrement dans les villages de notre canton. La mise en place d'un service postal minimal dans certains commerces ne recouvre de loin pas la palette des prestations d'un office postal. Il est donc parfois nécessaire de couvrir d'importantes distances pour effectuer des paiements, par exemple.

La majorité de la commission estime que, du moment que la Poste SA est entièrement en mains publiques et que la loi sur la poste demande notamment de maintenir un service universel, l'intervention du Conseil d'Etat pour « s'engager activement, auprès de la Poste suisse, pour défendre les bureaux de poste menacés de fermeture à Genève et le maintien d'un réseau postal de qualité » s'impose. La loi précise en effet que la Poste garantit « un réseau d'offices de poste et d'agences couvrant l'ensemble du pays et assurant les prestations du service universel ; celles-ci doivent être accessibles à une distance raisonnable dans toutes les régions et à tous les groupes de population ». **Cette condition de proximité est de moins en moins remplie**, si bien que la majorité vous recommande de soutenir cette proposition de motion.

*Date de dépôt : 9 janvier 2023*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de Serge Hiltpold**

Déposée en 2021, cette proposition de motion traite de la restructuration des offices postaux à Genève, avec un souci du maintien de la qualité des services.

Si le but est certes louable, il faut admettre que la diminution du courrier postal et l'augmentation majeure des services en ligne s'inscrivent dans une restructuration nécessaire d'une entreprise telle que la Poste afin de maintenir des coûts qui restent abordables pour l'ensemble de la population.

Comme nous l'a confirmé le département de l'économie et de l'emploi (DEE), l'ordonnance sur la Poste a été modifiée en 2019 sur le plan fédéral avec le contenu suivant :

- 90% de la population devait avoir accès aux services universels de la Poste en moins de 20 minutes, à pied ou en transports publics. Cette clause a été précisée, par canton.

Il s'avère que le canton de Genève a un **taux de 99,72%** de la population qui a accès aux services universels de la Poste en moins de 20 minutes, à pied ou en transports publics, cela répond donc pleinement aux objectifs décrits dans l'ordonnance fédérale. De plus, « PostCom » sollicite le préavis du canton sur les offices qui seront prévus dans les éventuels plans de fermeture.

Au vu de ces explications, la minorité recommande le refus de cette proposition de motion étant donné que le canton de Genève est couvert à 97,2% selon les critères de l'ordonnance fédérale.